

Programmes d'enseignement facultatif (Eduscol)

Arrêté du 17-7-2018 - J.O. du 21-7-2018

Annexe - Programme d'enseignement facultatif de chant choral pour les classes de collège (cycles 3 et 4)

L'enseignement facultatif de chant choral s'adresse aux élèves de collège qui souhaitent chanter et s'engager dans un projet choral. Celui-ci leur permet d'enrichir et d'approfondir les compétences travaillées dans le cadre de l'enseignement d'éducation musicale :

- le travail mené aboutit à une ou plusieurs productions publiques (concerts, spectacles, festivals, rencontres entre chorales, cérémonies officielles, commémorations) ;
- il vise un projet artistique approfondi tout au long de l'année scolaire, développant des techniques vocales et musicales spécifiques ;
- il propose une expérience originale qui contribue à acquérir les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Il contribue aussi à la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique, et particulièrement des trois finalités qu'il poursuit : respecter autrui, acquérir et partager les valeurs de la République, construire une culture civique.

Constituée par l'apport de chaque voix singulière, s'enrichissant de l'altérité, la pratique chorale suppose l'écoute des autres et le dépassement des différences pour construire la musique. Elle apprend à approfondir la connaissance de sa voix et à la situer dans un ensemble où le nombre et la force ne font pas l'unité, celle-ci dépendant d'un équilibre toujours entretenu. Développant l'estime de soi, l'altruisme, la concentration, la mémorisation et la rigueur, la chorale est un facteur de réussite scolaire.

Cet enseignement, interniveaux et intercycles, réunit des élèves de troisième année du cycle 3 (6e) et de chaque niveau du cycle 4 (5e, 4e et 3e). Il peut être suivi sur une ou plusieurs années et associe des élèves expérimentés à d'autres qui le découvrent. Il est organisé en projets annuels aboutissant à des concerts que peuvent enrichir des partenaires artistiques. Il mobilise des répertoires diversifiés, exigeants et adaptés aux projets comme aux voix des enfants et adolescents. Il ne suppose aucun prérequis autre que la motivation de l'élève et son envie de chanter dans un cadre collectif. Dans la perspective de concerts communs, la chorale du collège peut s'associer à d'autres chorales d'écoles, de collèges ou de lycées.

Champs de compétences travaillés

L'enseignement facultatif de chant choral mobilise et développe **quatre champs de compétences principaux**. Les deux premiers, référés **au concert et à l'espace scénique**, sont spécifiques à l'enseignement facultatif de chant choral ; les deux suivants approfondissent **les compétences développées par l'enseignement d'éducation musicale à l'école et au collège au service de projets artistiques** qui se déploient sur l'ensemble de l'année scolaire.

• Élaborer, chanter, interpréter un projet musical collectif en concert

En étant acteur de toute la chaîne de création artistique, des tâtonnements initiaux à la restitution en concert, l'élève développe une identité artistique personnelle et apprend à la mettre au service d'un groupe.

- L'élève découvre progressivement un projet visant un objectif stimulant : le concert, présentation publique d'un travail abouti et artistiquement revendiqué ;
- la réalisation envisagée s'enrichit et se précise au fil des répétitions à la lumière des découvertes, apprentissages et propositions des choristes ;
- les sensibilités singulières s'agrègent progressivement en un ensemble artistiquement cohérent dont dépend la qualité du concert ;
- l'interprétation s'enrichit peu à peu d'un travail régulier sur le timbre, la polyphonie, le rythme, la mise en espace auquel s'ajoutent parfois des éléments instrumentaux assurés par certains élèves ;
- la mémorisation du répertoire travaillé rend chaque choriste plus disponible à ce qu'il produit et perçoit.

• Investir l'espace scénique

La chorale n'est pas qu'une voix homogène, elle est aussi un corps dont la présence doit « sauter aux yeux » quels que soient les choix scénographiques. Cette préoccupation constitue l'un des ressorts du travail en chorale auquel les élèves doivent sans cesse porter attention. Le concert étant une des clés de l'implication dans un projet choral, chacun développe sa présence à la scène au sein de celle du groupe et se prépare au mieux à cette finalité. Les élèves mobilisent le meilleur d'eux-mêmes pour être à la hauteur des attentes du public venu les écouter. Cette perspective conditionne le travail tout au long de l'année.

À ce titre, plusieurs compétences sont systématiquement mobilisées :

- se maintenir dans le spectacle : contrôler sa posture corporelle, sa concentration et la décontraction qui doit l'accompagner, gérer ses émotions (trac, gestion des erreurs, etc.) ;
- combiner et préserver un geste vocal maîtrisé avec d'autres actions : jeu de scène, déplacements, gestes synchronisés, etc. ;
- mémoriser tous les éléments constitutifs d'un concert et la façon dont ils s'articulent (mélodies, textes, déplacements, gestes, etc.).

• Écouter pour chanter

L'interaction entre production et perception est un principe majeur de toute pratique musicale. L'élève développe une conscience de la globalité musicale et en tient compte pour ajuster sa production. Dans cet objectif, le travail mené engage l'élève à :

- rester attentif à sa propre production en veillant à celle du chœur dans son ensemble et ainsi contribuer à son unité ;
- contribuer à un unisson de qualité et tenir sa partie dans un contexte polyphonique ;
- écouter d'autres chœurs pour améliorer sa production ;
- utiliser l'enregistrement pour distinguer ses deux perceptions (auditeur et interprète) et progresser.

• Maîtriser le geste vocal

L'élève développe des capacités d'expression adossées à des connaissances et des techniques, capacités qu'il peut réinvestir dans divers répertoires avec la même recherche permanente de qualité musicale et artistique :

- connaissance de l'appareil vocal : posture, respiration, tonicité du diaphragme, articulation, résonateurs, etc. ;
- développement de techniques et de méthodes vocales : prises d'air, gestion des registres et des intervalles, attention portée aux repères mélodiques, harmoniques et rythmiques, ressenti de la pulsation, diction, etc.

Évaluation

S'agissant d'un enseignement facultatif, interniveaux, son évaluation doit être envisagée *selon des modalités spécifiques*.

En outre, **c'est bien dans le collectif des élèves constitué par la chorale** dans son ensemble — et sa capacité à faire de la musique « d'une même voix » en dépassant les différences individuelles — **que réside le fondement du travail mené**.

La capacité de chaque élève à y contribuer est un indicateur important pour l'évaluation de ses progrès. Ainsi, **les compétences qu'il mobilise, son respect des exigences nécessaires à la réussite d'un concert, son engagement assidu** tout au long de l'année sont autant de **qualités à prendre en compte pour l'évaluation**.

Répertoires

Le choix des répertoires est guidé par le projet artistique et par les possibilités des voix d'enfants et d'adolescents. Il prend en compte en particulier la mue des garçons. Il permet de chanter progressivement en polyphonie en privilégiant des œuvres de qualité. Au fil des années scolaires successives, il s'attache à mobiliser la musique de toutes périodes et esthétiques, a cappella ou avec accompagnement.

La variété des répertoires contribue à étoffer la culture des élèves. Ils concernent **la chanson actuelle, la chanson du patrimoine récent ou ancien, français et étranger, les airs d'opéra, de comédie musicale, des airs sacrés ou des mélodies et lieds.**

Chaque année, en complément du projet annuel qui repose sur la cohérence thématique et stylistique des pièces travaillées, la chorale inscrit à son répertoire des œuvres témoignant des valeurs et principes fondant la citoyenneté républicaine et européenne (par exemple : *La Marseillaise*, *l'Hymne à la joie*, *Le Chant des partisans*, etc.), ou encore évoquant des moments fondateurs de notre Histoire. Fortes de ce répertoire, les chorales sont engagées à contribuer aux **cérémonies commémoratives** et aux événements qui jalonnent l'année scolaire comme **la Rentrée en musique et la Fête de la musique**.

Si les œuvres travaillées chaque année doivent former un ensemble cohérent satisfaisant les exigences d'un concert public, cela n'empêche pas d'étudier d'autres pièces qui ne s'inscriront pas pour autant dans le programme du spectacle concluant le travail annuel.

Parmi les œuvres travaillées, certaines d'entre elles peuvent constituer progressivement un fonds de répertoire réinvesti d'une année sur l'autre, les nouveaux choristes l'apprenant par imitation de leurs camarades et par immersion dans une musique déjà apprise par le plus grand nombre.

Cette permanence concourt à l'identité de la chorale voire à celle du collège.

Partenariats

Divers projets pédagogiques permettent d'enrichir la chorale. Ils peuvent être **internes à l'établissement et impliquer d'autres professeurs.**

Dans le cadre de la politique éducative de l'établissement, des partenariats peuvent **également associer des professionnels de la culture**, qu'il s'agisse d'*instrumentistes* ou de chanteurs, de *metteurs en scène*, de comédiens, de chorégraphes, d'ensembles instrumentaux constitués, etc.

En outre, le ou les **concerts de la chorale prennent une dimension supplémentaire** si ceux-ci profitent d'un **partenariat local mettant à disposition un lieu adapté aux représentations.**

Retrouvez la page du BO en [cliquant ici](#).